

REGLEMENT DU FUN TRAIL 2011

FUN EVENTS organise la 3^{ème} édition de sa course à pied pédestre baptisée « Fun Trail » - le samedi 26 novembre 2011 avec les départs et arrivés au sein même du corps de ferme d'Écancourt. Les épreuves comprennent trois courses balisées sur chemins existants : 5, 10 et 21 Km qui se dérouleront une première fois de jour (départ 13h) et une seconde fois, de nuit (départ à 18h).

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION FUN EVENTS :

FUN EVENTS
Lionel Boimard.
15 passage adrienne
95800 Cergy st Christophe

Site internet : <http://funevents.free.fr>
Mail : funevents@club-intertet.fr
funevents@neuf.fr – funevents@free.fr
Tél. : 01 30 73 15 81

FUN EVENTS est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents déclarent avoir pris connaissance et accepter le règlement dans sa totalité.

CONSEILS PHYSIQUES :

Les Épreuves FUN EVENTS sont ouvertes à toutes et à tous mais nécessitent une bonne condition physique et un minimum d'entraînement.
Les activités de pleines natures demandent souvent engagement de soit et chacun doit être conscient des risques liés à la pratique du sport nature.
L'effort en endurance, nécessite un entraînement et un matériel minimum. Soyez conscient de votre niveau et de la qualité de votre matériel.
On ne part pas pour 10 ou 20 km de course nature sans eau, ni ravitaillement solide. A ce titre, FUN EVENTS peu être amener à demander du matériel obligatoire pour participer à l'une de ces épreuves.

CERTIFICAT MEDICAL :

Les participants aux organisations sportives Fun Events sont obligés de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition dans un sport d'endurance.

FUN EVENTS vous conseil de faire écrire en toutes lettres les sports pratiqués et de ne pas omettre la mention « en compétition ». Ce certificat médical devra dater de moins d'un an à la date de l'événement **et une copie de ce certificat devra être envoyée lors de l'inscription à l'épreuve.**

Les personnes ayant une licence officielle **en cohérence avec l'activité pratiquée** (Athlétisme, triathlon, Course d'orientation,...) devront fournir une copie de leur licence en cours de validité couvrant la date de l'événement. Ainsi par exemple, une licence de tennis ne sera pas prise en compte pour la participation a un trail.

ASSURANCE. :

L'association FUN EVENTS est couverte en responsabilité civile.

Les membres adhérents sont également couverts dans le cadre de leur pratique sportive pour les sports pratiqués dans le cadre des activités de FUN EVENTS.

Il convient aux participants de vérifier qu'ils sont bien couverts par leur assurance personnelle pour la pratique de sport en compétition. Prendre une licence dans un club affilié peut être une solution.

SECURITE :

FUN EVENTS s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

FUN EVENTS impose un respect du code de la route.

Aucune priorité de passage n'est accordée au participant d'une épreuve FUN EVENTS.

Des signaleurs seront positionnés aux traversées de routes afin de stopper momentanément les participants si nécessaires.

Des équipes de fermeture des parcours seront mises en place dès les départs et ne laisseront aucun concurrents hors délai seul, sauf si le concurrents est déclaré officiellement hors course et qu'il en est été informé.

Le non respect des consignes de sécurité entraînera l'exclusion sur le champ du participant.

DISPOSITIF PREVENTIF DE PREMIERS SECOURS

L'association FUN EVENTS a passé, à l'occasion du FUN TRAIL, une convention avec l'Association de Protection Civile de Cergy Pontoise et de ses Environs (A.P.C.C.P.E) dépendant de la Fédération Nationale de Protection Civile (F.N.P.C).

L'A.P.C.C.P.E mettra en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le dispositif préventif de premiers secours pendant toute la durée des épreuves du FUN TRAIL. En l'occurrence, il sera mis en place un service médicale composé de deux équipes de secouristes, une fixe avec une ambulance positionnée au départ/arrivée, et une mobile avec un 4x4.

Des repères, en lettre, seront positionnés le long du parcours de telle façon qu'un participant, en appelant un organisateur, pourra lui indiquer sa localisation. Le numéro de l'organisateur se trouvera au dos de son dossard.

Cet organisateur assurera la liaison avec l' A.P.C.C.P.E pour leur permettre de se rendre sur les lieux de l'incident.

En cas d'incident important, un avis médical, au numéro d'appel 15, sera systématiquement pris.

EQUIPEMENT ET MATERIEL

Nous rappelons que les trois distances du FUN TRAIL seront parcourues **en totale autonomie**. Afin de se préserver de petits désagréments, voici la liste du matériel conseiller ou obligatoire.

Des chaussures running peuvent faire l'affaire mais nous vous conseillons des chaussures de trail.

Les bâtons de marche sont tolérés, mais uniquement pour les marcheurs qui prendront le départ obligatoirement en fin de peloton. Pour des raisons de sécurité, les bâtons sont interdit aux coureurs.

L'équipement personnel obligatoire porté par chaque concurrent au cours de la course est le suivant :

Pour le TRAIL de JOUR

- un téléphone portable,
- 50 cl d'eau minimum et des vivres pour la durée de la course,
- une veste imperméable.

Pour le TRAIL de NUIT en plus de l'équipement pour le trail de jour ci-dessus

- une lampe, le mieux étant une lampe frontale pour laquelle le participant ce soit assuré qu'elle fonctionne et que son alimentation suffira jusqu'à la fin de la course.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

- **Certificat médical de moins d'un an obligatoire pour tous les participants !**
- **Courses interdites au moins de 18 ans pour les distances de 10 et 21 Km.**
- **Cumul de courses interdit au moins de 19 ans.**
- Pour le 6 Km les adolescents de 14 ans minimum peuvent effectuer l'épreuve accompagné obligatoirement d'un parent. **Ce parent, inscrit également à l'épreuve, devra signer une autorisation de participation pour son enfant et un engagement sur l'honneur d'accompagnement (à signer le jour de l'épreuve).**

DROITS D'INSCRIPTIONS :

Les règlements de cotisations ou de droits d'inscriptions sont faites soit par chèques bancaires soit par virement (sur certains évènements via un partenaire....le-sportif.com par exemple) à l'ordre de FUN EVENTS.

En cas de non-participation, sans informations avant le départ de l'épreuve, les droits resteront acquis à FUN EVENTS.

Si FUN EVENTS est averti avant le départ de la course, le bureau statuera sur la suite à donner à la demande de remboursement en fonction des frais fixes et du motif, mais aucun dédommagement n'est garanti.

DROIT A L'IMAGE

Par simple fait de participer aux manifestations FUN EVENTS, les participants cèdent sans contre partie leurs droits à l'image photo et vidéo a FUN EVENTS et ces partenaires sans restriction de durée.

INFORMATIONS ET LISTE DES INSCRITS :

- Les informations sont disponibles sur le site <http://funevents.free.fr/> . FUN EVENTS encourage vivement les participants à se rendre sur ce site pour prendre connaissance des éventuelles dernières informations. Cependant, pour transmettre des informations que l'organisateur jugera importantes, nous encourageons également les participants à fournir une adresse mail valide.
- La liste des inscrits, pour confirmation, sera mise à jour régulièrement sur le forum au lien suivant : <http://funevents.forumactif.fr/liste-des-inscriptions-f19/>
- Le simple fait de fournir son adresse mail autorise FUN EVENTS à utiliser cette adresse mail pour envoyer au participant, des informations, des news, sur des évènements à venir.

LES LOTS ET CATEGORIES :

- Les courses 10 km et 21 km seront récompensées pour les premiers de chaque catégorie (H et F) et pour les trois premiers au scratch (H et F)
- La course 6 km sera récompensée uniquement pour les trois premiers au scratch (H et F),
- La distance marathon sera récompensée pour les premiers de chaque catégorie(H et F),
- Une seule récompense par concurrent par course. (Le premier au scratch ne reçoit qu'un lot pour les scratch et la catégorie). Par contre, un concurrent qui fait 2 courses peut recevoir 2 récompenses. (**Catégories : H et F : 18-39 / 40-46 / 47 et +**)

ESPRIT ET PHILOSOPHIE :

FUN EVENTS se réserve le droit d'exclure, sans indemnités, ni préavis, toutes personnes qui auraient un comportement contraire aux bonnes mœurs et aux valeurs respectant les personnes, les biens et la nature ainsi que ceux qui n'auront pas respecté les consignes de sécurité.

En l'occurrence, une personne privé à bien voulu nous donner l'autorisation de traverser sa parcelle agricole cultivée **en empruntant uniquement le chemin de roues (2x60 cm)**. En aucun cas les concurrents sortiront de ces deux traces.

Le non respect de cette consigne entraînera l'exclusion sur le champ du participant.

ACCEUIL DES PARTICIPANTS :

Des emplacements de stationnement de véhicule seront mis à votre disposition. Si, pour des raisons personnelles vous stationnez dans des zones non matérialisées par l'organisation ou des zones interdit au stationnement, l'association FUN EVENTS se dégage de toutes responsabilités et répercussion (contravention, enlèvement de véhicule,...) liées à un stationnement non réglementaire.

RAVITAILLEMENTS

Un pot de l'amitié sera proposé à l'arrivée.

Durant la course, chacun prévoit ses propres vivres, solide ou liquide. Autonomie complète.

ABANDONS

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation ou au PC course, afin d'éviter une mise en oeuvre de recherche inutile.